mation envers le *Crédit industriel* à deux mois de prison, 2,000 francs d'amende, et 100,000 francs de dommages-intérêts et 25 insertions.

La Société fermière du journal en liquidation a été déclarée civilement responsable.

Mort d'un sénateur inamovible

Paris, 10 juin. — On annonce la mort de l'amiral de Montaignac, sénateur inamovible, décédé hier soir en son hôtel de la rue de Grenelle.

M. l'amiral de Montaignac avait été ministre de la marine en 1874.

Remise de la Barrette

Ce matin, à dix heures, au palais de l'Elysée, M. le président de la République a remis avec le cérémonial d'usage, la barrette cardinalice à Mgr Rotelli, prononce apostolique à Paris.

Après la remise des insignes, une messe a été célébrée dans la chapelle de l'Elysée.

M. Carnot a retenu à déjeuner Mgr Rotelli, ainsi que M. Celli, abbégat de Monte Nigroni garde noble, qui est apporté de Rome les insignes cardinalices.

L'enquête sur le travail à l'étranger

Paris, 10 juin. — L'enquête sur les conditions du travail dans les pays étrangers, ordonnée par M. Rihot, ministre des affaires étrangères, vient d'être terminée par la distribution des fascicules relatifs à la Russie et à l'Angleterre.

Les séries des rapports envoyés par les agents diplomatiques et consulaires francais comprend l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemarck, l'Espagne et le Portugal, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Russie, la Suède et la Norvège et la Suisse. Ces documents qui sont livrés à la publicité contiennent des indications pratiques qui vont être étudiées par la commission du travail de la Chambre.

Une Mission Française massacrée

Liverpool, 10 juin. — Des avis privés de Loango annoncent que la mission française de Crampel, partie en juillet 1890, pour l'intérieur de l'Afrique, a été massacrée par les indigènes du pays de Matauga.

Les Inondations

Bordeaux, 10 juin. — La crue de la Garonne est augmente causant des dégâts considérables.

A Barsac la plaine est inondée, de même les nombreuses autres localités où les vignes récoltes, blés, foin sont considérés comme perdus; si la pluie continue on ne peut prévoir jusqu'où ira le désastre.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

UN SOLDAT TUÉ. — Nimes, 10 juin. — M. Estèves, conducteur au 9e régiment d'artillerie, est tombé de cheval sur le champ de tir et a été écrasé par les caissons. Il a été relevé mort.

UN CRIME DANS UN CIMETIÈRE. — Metz, 10 juin. — Un crime a été commis ce matin dans le cimetière. Un sourd-muet nommé Poinet, a tiré un coup de revolver sur un ouvrier sculpteur qui travaillait sur une tombe.

La victime a été tuée sur le coup. L'assassin a été arrêté.

CONDAMNATION A MORT. — Le Mans, 10 juin. — La cour d'assises a condamné aujourd'hui les nommés Torlore, aux travaux forcés à perpétuité et Sénéchal à la peine de mort, le 5 février dernier, tuèrent une vieille femme, la veuve Goubult, cabaretière, après la fermeture de la boutique.

Un Laboratoire militaire d'expertise

Afin de s'assurer de la qualité des denrées de première nécessité pour l'alimentation des troupes, le ministre de la guerre a prescrit d'organiser un laboratoire d'expertises des farines.

Ce service est rattaché à la section technique de l'intendance.

Il est chargé d'effectuer l'analyse et l'évaluat on des farines employées par la manutention militaire et les adjudicataires des marchés de pain à la troupe.

EN ALSACE-LORRAINE

Le Conseil municipal de Bischwiller. — Une protestation.

On mande de Strasbourg, 10 juin :

L'empereur a fait don d'une bannière à la Société des anciens militaires de Bischwiller. La présentation de cette bannière a eu lieu dimanche.

Un incident a eu lieu à cette occasion : les membres du Conseil municipal n'avaient pas décoré leurs maisons.

A la cérémonie, les présentations ont eu lieu.

A côté des ecclésiastiques, se trouvait le conseil municipal. Le prince de Hohenlohe, s'adressant au directeur d'arrondissement, a dit :

« C'est là le conseil municipal? » — « Oui, Votre Altesse », a répondu M. Clemm.

La-dessus le stathalter a tourné le dos aux membres du conseil municipal...

Tandis que le prince de Hohenlohe se faisait présenter les autres personnes présentées, M. de Keller, sous-secrétaire d'Etat, s'est adressé aux membres du conseil municipal et a exprimé en particulier à MM. Lamplaing et Pierson son étonnement et ses regrets au sujet de la réserve que le conseil avait observée à la fête de ce jour.

Les conseillers ont répondu qu'ils n'avaient pas avec la Société des anciens militaires des relations de nature à leur permettre de participer à la fête, qu'ils croyaient, du reste, avoir rempli leur devoir en faisant acte de présence à l'Hôtel-de-ville.

M. de Keller a répondu sur un ton très vif qui a produit à Bischwiller la plus mauvaise impression.

Dernière Heure

MISSION FRANÇAISE MASSACRÉE

Les blessés mangés par les cannibales

Voici de nouveaux détails sur le massacre de la mission Crampel que nous sommes obligés dans nos dépêches :

Liverpool, 10 juin. — La mission Crampel était partie en juillet dernier.

Le bruit qui se répandait d'atteindre n'avait pas été divulgué, on savait seulement qu'elle devait se diriger dans la direction de Khartoum.

Rien n'a transpiré de cette expédition, jusqu'à ce que, il y a quelques jours, le bruit ait parvenu à Majumba que tous les membres qui la composaient avaient été massacrés par les indigènes du pays de Matouya. Les blessés qui se trouvaient parmi l'expédition ont été mangés par les cannibales.

Une seconde expédition est parti de Loango en avril pour s'assurer du sort des explorateurs.

Cette dépêche commet évidemment une erreur en laissant entendre que l'expédition de Crampel allait dans la direction de Karthoum. Le but qu'elle se proposait était l'atteindre le lac Tchad.

La guerre au Chili

Iquique, 10 juin. — La flotte Balmaceda, composée des croiseurs-torpilleurs *Almirante Lynch, Almirante-Condell* et du vapeur *Impérial* s'est présentée devant Iquique. Les navires ont ouvert le feu cette après-midi sur la ville, mais leur tir, à cause de la grande distance, a été sans effet.

Ces vaisseaux ont ensuite disparu, chassés par le monitor *Huascar* et l'*Almo*.

LES ÉTATS-UNIS ET L'ITALIE

Washington, 10 juin. — On nous informe de source sûre que M. Porter, ministre des Etats-Unis à Rome, aurait été rappelé, aussi que le bruit en avait déjà couru.

Interrogé à ce sujet, M. Harrisson aurait refusé de répondre positivement, mais les termes dont il s'est servi ne feraient que confirmer la nouvelle.

Chronique du Sport

Courses de Lille. — 3e journée

La troisième réunion aura lieu le dimanche 21 juin, sur l'Hippodrome de Bois de la Delle.

Prix du Gouvernement (en trois mises) 500 fr., offerts par le Gouvernement de la République :

Prix du Parc (2 réclamer), 2,000 fr., offerts par la Société des Courses ;

Prix spécial : 1,000 fr., offerts par le Gouvernement de la République :

Prix de la Société d'Encouragement : (3e série) 3,000 fr., offerts par la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France ;

Prix de la Ville de Lille (handicap) 2,500 fr. offerts par la Société des Courses ;

Prix de Bellone (steeple-chase militaire, 1e série) 500 francs offerts par la Société des Courses.

Le Mouvement gréviste

A ROUBAIX

LA GRÈVE DES RENTREURS

Nous n'avons aujourd'hui aucun changement à signaler. La journée a été absolument calme et nous ne croyons pas qu'aucun acte d'intimidation ou entrave à la liberté du travail ait été commis parmi les grévistes. Les plus turbulents ont enfin compris que ce n'était pas là le moyen d'obtenir gain de cause et ils ne sont désormais à suivre les sages conseils de leur comité.

En ce qui concerne la tentative criminelle commise à l'estaminet Ducatteu, rue Voltaire, dans le quartier très populeux et surtout ouvrier, on ne croit nullement à une vengeance.

Personnes ne prétendent même qu'ils connaissent l'auteur de cet acte.

L'opinion que nous avons émise hier paraît donc avoir quelque raison d'être : ce serait l'œuvre d'un mystificateur ; il est néanmoins peu probable que l'enquête amène la découverte du coupable.

Les patrons disent que les grévistes un espoir de voir terminer la grève, car ils désirent vivement que les patrons s'entendent avec eux. Mais que feront ceux-ci ? Nul ne le sait.

Adolphe Delattre, conteur arrêté avant-hier, a été transféré à Lille hier matin, à neuf heures et demie. Il avait demandé une voiture de place pour se faire conduire à la gare.

Environ 150 personnes, parmi lesquelles beaucoup de grévistes, stationnaient sur la Grande-Place au moment du départ ; mais aucun cri n'a été poussé.

Mise en liberté de Catteau

Le chef du parti des rentreurs, M. Louis Catrice avait fait avant-hier mardi, *plusieurs* démarches près des magistrats de la ville pour obtenir l'élargissement de Catteau.

Il n'y avait pas réussi. Cela ne le découragea pas, car, hier matin, il se rendit à Lille près de MM. Wiehr, procureur de la République, et Bouillon, substitut.

Après un long entretien, d'au moins trois heures, Catteau fut mis en liberté et revint à Roubaix avec Catrice.

La joie de ces deux hommes ne saurait se dépeindre.

Ils sont embrassés en pleurant comme des enfants, à la sortie du Palais de Justice.

Au moment de leur retour à Roubaix, il y avait assemblée générale au siège du syndicat chez M. Delbecq.

La rentrée fut saluée par des cris de joie et M. *Catrice fut chaleureusement félicité.* Un vivat a été chanté par les 350 rentreurs présents.

Cette mise en liberté a été accueillie très favorablement elle est d'un bon augure pour la fin de la grève.

**

La grève de la teinturerie Cocheteux est complètement terminée. Tous les ouvriers ont repris le travail hier matin, aux mêmes conditions que précédemment.

Les garçons coiffeurs à Paris

Deux mille cinq cents coiffeurs environ assistaient hier soir à la réunion organisée par la Chambre syndicale en vue de provoquer la fermeture de tous les établissements de coiffure à neuf heures du soir.

De nombreux orateurs se sont succédé à la tribune, encourageant les membres du syndicat à poursuivre avec persévérance la revendication de leurs droits.

Avant la fin de la séance, l'assemblée a voté, à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

« Les ouvriers coiffeurs, réunis au nombre de 2,500, le 9 juin, à la Bourse du Travail, considérant que trop souvent leurs droits cet été méconnus par les patrons, ne peuvent les faire prévaloir que par la cohésion, décident :

1° D'adhérer en masse à la Chambre syndicale ;

2° De faire appliquer, par tous les moyens en leur pouvoir, les décisions concernant la fermeture à neuf heures ;

3° Donne mandat à la Chambre syndicale de poursuivre énergiquement la réalisation des réformes pouvant améliorer leur sort :

4° Blâment énergiquement les députés qui ont refusé de voter le bénéfice de la loi concernant la journée de douze heures à toutes les corporations, employés, hommes de peine, etc. »

A cet ordre du jour était joint un amendement ainsi conçu et qui a été adopté :

« Le commencement de la journée de travail est fixé à sept heures, du 1er avril au 1er octobre, et à huit heures, du 1er octobre au 1er avril ».

La sortie s'est effectuée sans incident.

A LONDRES

Londres, 10 juin. — Une députation des *employés des omnibus a offert aux directeurs des compagnies de reprendre immédiatement le travail* s'ils obtiennent la journée de 10 heures et un jour de congé chaque quinzaine. Les directeurs ont refusé.

Ils ont déclaré qu'ils ne recevront plus de députations jusqu'à nouvel avis et qu'ils ne feraient aucune nouvelle concession.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Le monopole de l'alcool. — La sous-commission parlementaire de la réforme générale de l'impôt étudie spécialement du monopole de l'alcool, s'est constituée de MM. Georges Berger, Salin, président ; Rouvier, rapporteur ; Jaluzot, Lelièvre, Chef ; Martinez, Creuse ; Guillemet, Vendée ; Salis, Hérault, Trannie, Nord ; Krant, Vosges ; Michon, Aube.

Dans l'intérêt du travail dont elle est chargée et en vue d'arriver à une prompte solution, la sous-commission accueillera toutes les communications écrites que les personnes compétentes où intéressées lui feront parvenir relativement à la question du monopole de la rectification de l'alcool enviagale au point de vue hygiénique, fiscal, agricole ou industriel.

Les trains légers. — La Compagnie du chemin de fer du Nord vient de nous informer qu'à partir du 1er août elle mettra chaque jour en marche des trains légers sur les lignes d'Arras-Douai-Lille, Libercourt-Lens et Arras-Lens.

Ces trains desserviront toutes les gares et les pénétreront passages à niveau des lignes ci-dessus indiquées.

Wagons funéraires. — La compagnie du chemin de fer du Nord vient de mettre en service un modèle général de wagons aménagés pour les transports funéraires.

Ce wagon comprend :

1° Un compartiment pour le cercueil — 2° Une chambre mortuaire dans laquelle deux personnes peuvent prendre place — 3° Un compartiment de 1re classe comportant 8 places — 4° Un cabinet water-closet.

Ce wagon s'applique sont les suivants : 1° Pour le cercueil : par trains omnibus, 0 fr. 0320 par kilomètre, impôt compris, mais non compris les frais de chargement et de déchargement ; par trains express, 1 fr. 322 par kilomètre, impôt compris, mais non compris les frais de chargement et de déchargement.

2° Pour le compartiment : par trains omnibus, 1 fr 6 kilomètre de 1re classe — par trains express, prix de 7 billets de 1re classe.

En outre, toutes personnes qui prendraient place dans ce wagon funéraire, paieraient le prix d'un billet de 3e classe. Les prix des billets seront perçus sur un parcours minimum de 100 kilomètres.

Exemple des prix à percevoir sur un parcours de 100 kilomètres

Compartiment pour le cercueil en omnibus, 39.15, en express, 155.40.

Compartiment pour les voyageurs : prix de six billets, de 1re classe en omnibus et prix de 7 billets par trains express, en omnibus, 73.80 ; en express, 86.10.

A ces prix, il convient d'ajouter le prix d'un billet de 3e classe pour chaque personne prenant place dans la voiture mortuaire.

Les passages gratuits pour la Tunisie. — Des demandes tendant au renouvellement des autorisations de passage gratuit pour la Tunisie, sont adressées à tort par les intéressés soit à M. le ministre des affaires étrangères, soit à M. le ministre de l'intérieur.

En vertu d'arrangements nouveaux récemment avec les compagnies de chemin de fer et de navigation, notre résident général à Tunis, est seul chargé d'examiner les conditions de l'espèce et de leur donner la suite qu'elles pourraient comporter.

Chronique locale

ROUBAIX

Un Roubaisien mort en Amérique. — Une triste nouvelle nous arrive de Buenos-Ayres, où l'un de nos concitoyens, M. Delattre, fils de M. Carlos Delattre, un ancien élève de l'école polytechn que, officier démissionnaire, qui avait quitté l'armée pour entrer dans la maison de M. Gustave Watine, de Roubaix, a été noyé en se jetant au devant de M. Watine, fils qui arrivait de France.

M. Delattre se rendait sur un paquebot lorsqu'un matelot, qui était en ivresse, tomba pour l'obscurité il *tomba à l'eau. Lorsqu'on le retira il avait cessé de vivre.*

L'asphyxie avait eu lieu instantanément. Cet accident qui vient de causé à Roubaix une profonde émotion, la famille Delattre étant très ancienne et bien connue.

Accident de chemin de fer. — Un léger accident s'est produit hier soir en gare du *train 167*, quittant Roubaix pour Tourcoing à 8 heures 2 minutes.

Mme Clémence Sx, demeurant rue Nain, 25, s'aperçut au moment où le train se mettait en marche qu'elle était arrivée à destination ; mais, malgré les avertissements, elle descendit à contre-voie et tomba sur les rails. Relevée immédiatement par l'employé Bacquart, elle fut transportée dans le bureau de l'octroi où elle reçut des soins empressés.

Le docteur Lefebvre qui l'a examinée n'a remarqué aucune lésion grave.

Elle est retournée chez elle en voiture.

Vol. — Le onze mai dernier, un ouvrier maçon, nommé Adolphe Hermas, âgé de 56 ans, demeurant rue de Lannoy, avait lui un peu plus que de coutume. Se trouvant rue des *Longues-Haies, il fut accosté par un individu* qui proposa de manger des pommes de terre frites. A l'angle de la rue Magenta, il rencontra deux autres individus qui semblaient être de connivence avec le premier, et qui proposèrent à ce dernier de montrer un argent d'une valeur de 45 francs.

Hermas avait pensé jusqu'à ce jour que l'objet volé serait revenu, mais il a dû se rendre à l'évidence et ce n'est qu'hier qu'il a déposé une plainte.

Accidents. — Hier après-midi, vers quatre heures et demie, au moment de la sortie de l'école, plusieurs enfants jouaient rue du Fort lorsque dans un groupe qui se bousculait l'un d'eux fut jeté sous les roues de la voiture de M. Gustave Vandannaere, marchand de charbon, qui se garait pour laisser passer un autre véhicule venant en sens inverse.

Le pauvre enfant fut renversé et jeté sous une des roues qui lui passa sur la jambe droite.

Relevé par des passants il fut transporté chez ses parents, 15, rue de Nouveau-Monde ; il se nomme Alphonse Tinbrmann et est âgé de 9 ans.

— La victime de cet accident est également un enfant et le fait s'est produit dans des circonstances analogues à celui de la rue du Fort.

Vers sept heures et demie, plusieurs garçons de c'ng à sept ans, jouient à l'angle de la rue Pellart et de la rue de l'Epeule, lorsque l'un d'eux qui se trouvait au milieu de la chaussée, n'aperçut pas une voiture de boucher qui arrivait au grand vol.

Le pauvre enfant fut renversé et jeté sous une des roues qui lui passa sur la jambe gauche.

Transporté à la pharmacie Debock, il reçut les premiers soins, puis le docteur Lepers le fit reconduire chez lui.

Son état n'inspire aucune inquiétude, il en sera quitte pour quelques contusions sans gravité.

La voiture appartient à M. Deschemacker, boucher à Mouveaux.

Une arrestation rue du Collège. — Mardi, vers midi, les agents de sûreté Réville et Bisgue, ont arrêté un nommé Evrard Ferdinand, chauffeur de 26 ans, n'ayant point de domicile fixe. Voici dans quelles conditions cette arrestation a été opérée :

Vers onze heures et demie, ces deux agents étaient informés par l'hôtelier du Grand Cerf, rue du Collège, M. Prée-Valeke, qu'un individu de mine peu correcte, portant la médaille du Tonkin, s'était présenté chez lui et après s'être fait servir à manger avait refusé de payer.

Les agents se recherchèrent et quelques instants après, lui mirent la main au collet, au moment où ce mendiant chez M. Proot, chardonnier. Cet individu s'était d'abord fondu chez M. Vandromme, mais il n'avait pas réussi à faire servir un repas.

Au *Grand Cerf*, il s'était dit chez monsieur, chez mécicien à l'usine de Fives ; il avait ajouté à M. Prée qu'il était envoyé de M. Amédée Bourcart, chez qui il faisait, en compagnie d'autres ouvriers, des réparations.

Edouard Flaribert a été écroué au dépôt du quartiers arrondissement.

Au moment de son arrestation, il a dit aux agents Réville et Bisgue qu'il préférait demander, puisqu'il avait faim, que de voler.

Cheval emporté. — Mardi soir, vers 9 heures, un cheval appartenant à M. C..., marchand de chaussures, qui s'est emporté rue du Mont-à-Leux. C'est un employé d'octroi, M. Delforge, qui l'a arrêté près du Pont-de-l'Union.

La rixe de la rue de Lannoy. — M. Duvivier nous prie de dire qu'il n'a pas pour rien dans la rixe de la rue de Lannoy ; il est avéré que le blessé par un individu qu'il ne connaissait pas, sans aucune provocation : il était simple consommateur dans l'estaminet.

La bagarre n'est arrivée qu'après le coup de canne-bâte.

M. Duvivier a d'ailleurs retiré sa plainte.

L'incendie de chez MM. Dubar-Coget. — MM. Dubar, Coget et Cie, ont adressé la lettre suivante à M. le commandant du corps des sapeurs-pompiers de Roubaix :

« Nous venons vous prier de bien vouloir être notre interprète auprès de tous les hommes composant le corps des sapeurs-pompiers de Roubaix pour les remercier de l'activité et du zèle qu'ils ont déployés *lors de l'incendie qui a éclaté dans notre* usine pendant la nuit du 23 au 24 mai dernier. Nous sommes heureux de reconnaître que c'est grâce à vos efforts que nous avons pu ne pas avoir un plus grand désastre à déplorer.

Aussi vous prions-nous d'accepter en signe de reconnaissance pour vous et vos hommes ce que nous vous remettons sous ce pli pour la caisse de retraite du corps.

Recevez, etc.

Signé : Dubar, Coget.

Menus faits. — Mardi soir vers 9 h. 1/2, trois agents de police ont arrêté dans le magasin à fourrage de M. Lambert, marchand de paille et conduit au dépôt du commissariat central, un nommé Gustave Bonheur, rugueur, demeurant rue Jequart, cour Maurel ; Emile Dréssens, mécanicien de la rue Jeanne ; Emile Roussel, rue de France et Alfred Vandeputte, demeurant rue de Lille.

Abattoir. — Il a été abattu du 1er au 8 juin 1891 :

50 bœufs pour	15,000	kilogs
6 vaches pour	17,469	—
118 veaux pour	9,440	—
31 moutons pour	9,300	—
50 moutons pour	1,250	—
88 porcs pour	6,336	—
15 chevaux pour	3115	—

Conseil aux Dames

A quoi bon les bijoux, les satins, les dentelles ? Avez son seul parfum exquis et capiteux.

Le Langage des fleurs exprime mieux et plus belles Que tous les tableaux fut les et cotiteux.

Souvenirs des Nations, Paris.

En vente chez les principaux merciers en gros.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Cercle Colombophile « Union », — *Concours de Châteaudun* 219 kilomètre. — 2300 francs de prix d'honneur. Lâcher dernier : 1 pigeon à la grand concours international sur Châteaudun, donné par le cercle colombophile « Union », établi au café Pandore, rue Pauvrée. Les prix d'honneur étaient répartis en 80 prix par pigeon et 38 prix de série. Il y avait 1,000 pigeons.

Voici la liste des lauréats. Les résultats n'ont été définitifs que mardi soir à minuit.

1er prix, Tourcoing, Delmarcelle, 1 pigeon, 4p — 7e E. Dujardin, honneur — 1e bis Dujardin, 1p — 2e Tourcoing 2p — 3e Tourcoing 3p — 4e Tourcoing 4p — 5e Tourcoing 5p — 6e Delmarcelle 1 pigeon — 7e E. Dujardin, honneur — 1e bis Dujardin 4p — 8e E. Lamoral, 1p Tourcoing 2p — 9e Assemaine de Tourcoing 3p.

10e prix, F. Dutilloul, de Tourcoing, 4p — 11e Gauffet, 1p — 12e Dujardin (honneur) — 12e bis Gauffet, 1p — 13e Lambreckt, de Lille, 4p — 14e C. Desrousseaux (honneur) — 14e bis, F. Evaeque, 2p — 15e Lesaffre, de Lille — 16e, F. Dutilloul, Tourcoing, 4p — 17e, Dutilloul, de Tourcoing, 2p — 18e, Hennion, de Lille, 1 pigeon — 19e Gauffet, de Lille, 3p — 20e, Caron, 5p — 21e, J. Destombes, de Tourcoing, honneur — 21 bis, D'Hal, de Croix, 5p — 22e, D'Hal, de Croix, 5p — 23e, Gauffet, honneur — 23e bis, Dupont, de Lyx, 1p — 24e, Jaucateau, 3p — 25e, Ducatteau, 3p — 26e, Schembri, 4p — 27e, Dubonnet, de Tourcoing, 1p — 28e, Dubonnet, de Tourcoing, 5p — 29e, Ringeval, 1p — 30e, Delmotte, 3p — 31e, Vandenbroucke, de Tourcoing, 3p — 32e, Vandekerckove, de Tourcoing, 3p.

33e prix, Halez, de Mons-en-Barœul, 5p — 34e, Deswally, Lille 1 pigeon — 35e, Dujardin, de Lille (f) 35e bis, Brisart, Lille, 2p — 36e, Halez, Mons-en-Barœul, 2p — 37e, Tonnoing, Lille — 38e Degrave, 5p — 39e, Vandercock, Hospitalet, 3p — 40e, Legrand, 1p — 41e, Leman, 4p — 42e, Dujardin 3p — 43e J. Destombes, Tourcoing (Honneur) — 43e bis H. Destombes, Tourcoing — 44e, Brisart, Lille — 45e, Dubarnet, 3p — 46e, Hansemme, Tourcoing 4p — 47e, Réignelhus 47e, Delmarcelle, Tourcoing, 4p.

48e, C. Camille, 1p — 49e, Dekeiser, 1p — 50e, P. Marey, 3p — 51e, Deschemacker, de Tourcoing, 3p — 52e, Petitberghien de Lille, 2p — 53e, Vanrentchem 3p — 54e, Carette, 2p — 1, Pollet, 1p — 56e, J. Rieul, Pont-de-Vesle, Dubarnet, 1p — 57e, F. Marey 6p — 58e Delannoy 4p — 59e Dervaux, de Tourcoing 2p — 60e Baudain, de Tourcoing 3p — 61e Delmarcelle 1 pigeon.

63e prix, Gilles, de Tourcoing, 1 p — 65e, Dutel, 1 p — 66e, Delcourt, de Lille, 1 p — 67e, Delcourt, 1 p — 68e, J.-B. Demousseaux, 1 p — 67e, Dujardin, 1p — 67e bis, Vandekerckove, de Tourcoing, 1p — 68e, Astier — 69e, Dupont, de Lyx, Delmarcelle de Tourcoing — 71e, Nolfie — 72e, Delmarcelle, de Tourcoing — 73e, Fournier — 74e, Decock — 75e, Marey.

76e prix, Losfeld — 77e, Vergin — 78e, Perret — 79e bis, Dujardin — 79e, Louis Farvacque — 80e, Vanneste, de Tourcoing, 4p — 81e, Dujardin, Lille — 82e, Vergin — 83e, Herbaut, de Tourcoing — 85e, Vanhiem, du Petit-Bourbon.

Le premier pigeon a été constaté à 3 h. 12 et a parcouru une vitesse de 931 mètres à la minute ; le dernier a été constaté à 3 h. 47 avec une vitesse de 851 mètres à la minute.

La distribution des prix aura lieu dimanche prochain à sept heures.

Parmi les pigeons signalés, plusieurs pigeons de haute marque prendront part au grand concours de Bayonne qui doit avoir lieu le dimanche prochain.

Concours d'Orléans. — Dimanche a eu lieu le grand concours général et international d'Orléans, donné par la société colombophile le « Pigeon Voir » établie dans la ville d'Orléans, rue de l'Ours », rue Pellart, 500 fr. de prix d'honneur. Voici les résultats :

1er prix, A Devreuple, 1 p ; 3e, A. Gauffet, 2 p ; 3e, Verstraete, 1 p ; 4e, Salembier, 3 p ; 5e Lièvin, 3 p ; 6e, Sacquet, 1 p ; 7e, E. Masse, 3 p ; 8e Dumortier, 4 p ; 9e, Salembier, 2 p ; 10e, Hugueville, 4 p ; 12e, J. Agache, 2 p.

13e prix, Dumortier, 1 p ; 14e, Masse, 2 p ; 15e, Salembier, 5 p ; 16e, Calberson, 3p ; 17e, Courouble, 3 p ; 18e, Masse, 3 p ; 19e, E. Masse, 3 p ; 20e, Wyseur, 1 p ; 21e, Dumortier, 1 p ; 22e, Tant, 3 p ; 23e, Salembier, 3 p ; 24e, C. Scampa, 2p ; 25e, Vanherve, 3p ; 26e, Delannoy, 3 p ; 27, Delpierre, 2p ; 28e, Hastrecourt, 1 p ; 29e, Masse, 1 p ; 30e, Florin, 2 p ; 31e, Huggevelde, de Tourcoing, 3p ; 32e Hambrouck, 1p.

33e prix, Marescaux, de Mouveaux, 1p — 34e, Vanneuhuyze, 1 p. — 35e, J.-B. Riffin — 36e, Deville, — 37e, Dupont, de Lyx, 1 pigeon — 38e, Scampa — 40e, Vanecke — 41e, Vanverhoot — 42e, H. Astier — 43e, Parent — 44e, E. Dans — 45e, H. Astier — 46e, Dujardin.

Le premier pigeon a été constaté à 3 heures 37 le dimanche, le dernier, à 5 h. 10 du lundi matin, la distribution des prix aura lieu dimanche prochain à 8 heures.

Prix d'honneur : 1er prix, Maddens, au Hutin — 2e, J. Agache — 3e, Lambin — 4e, Parmentier — 5e, Vanecke — 6e, Félix Tant — 7e, M. Farvacque — 8e, J. Parent.

Concours de Chantilly. — Dimanche, a eu lieu un concours sur Chantilly, offert par la société la Cordiale, établie chez M. Arthur Fleury, rue Droit, 352 pigeons engagés.

1er prix, P. Losfeld, 4 p — 2e, H. Devrienne, 3 p — 3e, E. Olivier — 4e L. Haquette, 3 p — 5e, J. Dupont, 3 p — 6e, Bauwens, 1 p — 7e, L. Haquette, 3 p — 8e, Vanhoute — 9e, J. Parmentier, 3 p — 10e, P. Vilaglie, 1 p — 11e, Vannecke.

12e Dernoncourt, 3 p — 13e, E. Mercier, 1 p — 14e, Garbon, 2 p — 15e, Jonckeere — 16e, Wauters, 2 p — 17e, D. Destombes, 3 p — 18, Nicolas, 3 p — 19e, H. Salembier, 1 p — 20e, Jonckeere, 3p, H. Parent — 3e, Tamary — 4e, G. Boorn.

Le premier pigeon a été constaté à 12 heures 20 et a fait une vitesse de 895 mètres à la minute ; le dernier a été constaté à 12 heures 48. — La distribution des prix aura lieu aujourd'hui à 8 heures du soir.

L'OPINION DE M. BONHOMME

Croyez-moi, bien des gens n'auraient pas tant de [haine,
Et vite ils lâcheraient l'émeute où l'on les mène,
Si leur bique était blanc, leur corps net et coquet,
Avec du fin **Congo** tant trouble cesserait.

Jacques Bonhomme au savonnier
Victor Vaissier.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 10 juin

Le Conseil municipal de Tourcoing était convoqué pour hier soir, à 6 heures, en séance extraordinaire, qui s'est tenue comme les précédentes dans la grande salle des mariages.

La séance est ouverte à 6 h. 1/2.

Vingt-cinq membres de l'assemblée communale étaient présents, sous la présidence de M. Hassebroucq, maire.

M. Dessauvages est nommé secrétaire. Il prend place au bureau et donne lecture du procès-verbal de la séance du 5 mai.

M. Salembien demande qu'il soit bien spécifié, que la somme de quarante mille francs, prévue par les ravalonents à l'église St-Christophe ne sera pas dépensée, et que si ce chiffre n'était pas atteint, le retour à la ville des sommes non employées aurait lieu.

Le procès-verbal ainsi rectifié est adopté.

Service des bâtiments

Plusieurs projets adoptés par le conseil municipal, ont nécessité d'avoir recours à des employés temporaires, au service des bâtiments civils, et à quelques dépenses. Un crédit de 6,000 fr. est nécessaire. Le conseil adopte le rapport du maire et ouvre aux crédits supplémentaires un crédit de 3,800 fr.qui, ajouté au crédit de 2,200 fr. porté à l'article 16 du budget primitif couvrira les dépenses.

Conditionnement

Le maire présente des soumissions de marchés à passer pour fourniture d'objets nécessaires au conditionnement, cinq *Cabinets* des balances ; transformations et réparations à d'anciennes balances.

Le conseil autorise le maire à signer les marchés, et vote un crédit de 4,400 fr. pour couvrir les dépenses.

Bureau de Bienfaisance

Les comptes du bureau de bienfaisance pour l'exercice 1890 et le budget supplémentaire du même établissement, pour l'exercice courant, sont renvoyés pour examen à la Commission des Finances.

Laïcisation

M. le maire donne lecture d'une lettre du directeur de l'Institution des Frères, qui sollicite certaines indemnités. — Renvoi aux commissions réunies des finances et de l'instruction publique.

Gaz

M. le maire soumet les propositions de M. Barrois, directeur de l'usine à gaz, concernant l'emploi du crédit de 14,000 francs, inscrit aussi au budget pour nouvelles canalisations.

2,260 mètres de nouvelles canalisations à faire nécessitent une dépense de 16,081 francs.

Le conseil adopte les propositions et vote le *complément de crédit nécessaire.*

Vœu du Conseil municipal de Roubaix

Le Conseil municipal de Roubaix a émis le vœu qu'en chemin vicinal soit classé dans la catégorie, des chemins d'intérêts communs. Renvoi aux Commissions de la voirie et des finances.

Communication

M. le maire donne lecture d'une lettre de Mme Irard-Carron, remerciant l'administration et le Conseil du secours et de la conversion de bourse qui lui a été accordée pour son fils.

Le Conseil donne acte.

Services des eaux

Le Conseil homologue les cahiers des charges 1° pour la fourniture du bois de jeuneau ; 2° pour entretien de bâtiments dépendant du service des eaux.

Acquisition de terrain

M. le Maire présente la soumission déposée par MM. Lemaire, François, Joseph et Paul Motte, et par Mme Maria Motte qui consent tent à céder à la ville un terrain sis au Brun-Pain, destiné à la construction d'une école de *filles et d'une école maternelle, à raison de* 2 fr. 50 le mètre.

Le Conseil adopte et dit que le crédit afférent à cette acquisition 23,500 fr. sera prélevé sur l'emprunt de 4 millions autorisé par la loi du 31 juillet 1890.

Pétition des instituteurs

Dans la précédente séance, M. Muller avait déposé au nom des commissions des finances et de l'instruction publique un rapport sur la pétition adressée par les instituteurs contre le classement de 1881.

Le conseil décide que la mesure proposée dans les conclusions du rapport prendra effet à partir du 31 janvier dernier.

Au nom des mêmes commissions, M. Quey dépose un rapport sur une seconde pétition des instituteurs, adressée au conseil municipal à la suite d'une délibération en date du 12 septembre 1890, leur supprimant le droit de délivrer des bons d'approvisionnement et leur plaçant cette faculté par une indemnité de 30 francs par classe.

La commission proposait de maintenir le *statu quo* jusqu'à la fin de l'année courante, pour permettre aux instituteurs d'écouler le solde des fournitures qu'ils ont encore.

M. Tack, demande que cette faveur ne soit accordée que jusqu'à la prochaine rentrée des classes, le conseil devant d'ici là s'occuper d'un vœu déposé par M. Paris, tendant à allouer gratuitement les fournitures classiques, à tous les enfants des écoles.

Le conseil partage cette manière de voir.

Commission des logements insalubres

Il est procédé à la nomination de deux membres pour faire partie de la commission des logements insalubres. Le conseil désigne MM. Ducoulombier et Pierre Holbecq.

Grands Travaux

Le tableau fixant les offres aux propriétaires et locataires des immeubles à exproprier pour grands travaux est adopté.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet du Nord, qui transmet une demande de renseignements supplémentaires de M. le ministre des travaux publics, concernant l'expropriation de plusieurs immeubles, rue de Tourcoing, dans la partie comprise entre l'hospice et la rue d'Hivre.

Le conseil adopte le rapport présenté par le maire et confirme sa délibération du 3 juin 1887.

Il est ensuite procédé au renouvellement des commissions permanentes dont voit la composition :

Commissions Municipales Permanentes

Tableau dressé pour simples renseignements, indiquant les membres du Conseil municipal faisant partie de ces commissions.

Agriculture, Halles, Marchés, Bascules. — 6 membres. — MM. Henri Dubuit, Jean-Louis Jaulin Tack, Paul Desurmont, Louis Grau, Alfred Caron, Delva, Charles Delavalve.

Finances. — 7 membres. — MM. Paul Dessauvages, Henri Paris, Désiré Dubuchy, Léon Falembier, Victor Quey, Félix Muller, Julien Tack.

Gaz. — 6 membres. — MM. Honoré Dhaillun, Anthime Desmaites, Honoré Dumortier, François Sénélar, Charles Delavalve, Joseph Rasson.

Instruction publique et Beaux-Arts. — 7 membres. — MM. Gustave Glorieux, Edouard Sarrelange, Gustave Dron, François Maxure Félix Muller, Dupont-Chopart, Victor Quey.

Militaires, Sapeurs-Pompiers. — 6 membres. MM. Paul Desurmont, Julien Tack, Albin Dubuy, Alfred Roux, Charles Delavalve, Louis Grau.

Travaux publics. — 7 membres. — MM. Roux Alf ed, Dhaillun Honoré, Colson Honoré, Carron Alfred, Debenne Désiré, Grau Louis, Masure-Six.

Voirie, Jardins publics, Ruisseaux, Alignements. — 7 membres. — MM. Louis Dubuit, Honoré Dhaillun, Ernest Delva, François Sénélar, Alfred Hanrois, Charles Delavalve, Alfred Roux.

La séance est levée à 8 heures